



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 7 MAI 2019 – 18h30 – MOREUIL

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, BLIN, FLAMANT, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), WU, HALL, ROUX, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT

Messieurs AMARA, BARRE, COTTARD, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DESFORGES (suppléant de M. DOUCHET) DUTILLEUX, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, TEN, DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, GAUMONT, REMY, VANDEVELDE, LAMBERT (suppléant M. DALRUE), DRAGONNE, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, LEROY

● Disposaient d'un pouvoir :

M. MARCEL de M. AUBRY, M. AMARA de Mme MARSEILLE, M. BARRE de M. FRANCELE, Mme BLIN de M. DURAND, M. COTTARD de M. DESROUSSEAU, Mme MAILLART de M. BERTRAND Gilbert, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT, M. DRAGONNE de M. LEVASSEUR, M. BEAUMONT de M. CARON, M. VAN OOTEGHEM de Mme PREVOST, M. SURHOMME de M. POTTIER, M. LAMOTTE de M. BOULANGER, Mme PETIT de Mme BLONDEL, Mme ROUX de M. BIECKENS, M. SZYROKI de M. CLEMENT

● Absents excusés :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, PREVOST, BLONDEL

Messieurs BOULANGER, FRANCELE, DURAND, DESROUSSEAU, BERTRAND Gilbert, LEVASSEUR, CARON, POTTIER, BIECKENS, CLEMENT

● Absents non excusés :

Messieurs MONTAIGNE, BINET, LECONTE, VERMEIL, HEYMAN, PICARD

POINT 1 : COMPTES DE GESTION 2018

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide d'approuver les comptes de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2018 du Budget Général et Budgets annexes : BA Bonneterie, BA complexe sportif et culturel, BA Luce, BA Crèche Coquille de Noye, BA Déchets ménagers, BA Zone d'Hangest, BA Zone de Moreuil, BA Zone d'Ailly sur Noye, dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs de l'EPCI pour le même exercice et de dire que les comptes de gestion n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

POINT 2 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Communautaire décide d'adopter le Compte Administratif 2018 de la CCALN : Budget principal.

Résultats / Section de Fonctionnement : L'excédent de la section de Fonctionnement pour l'année 2018 s'établit à hauteur de 401 256.54€. Compte tenu de l'excédent de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2017, à savoir 1 286 256.65 €, l'excédent cumulé de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de 1 687 513.19 €.

Résultats / Section d'Investissement : Le déficit de la section d'Investissement pour l'année 2018 s'établit à hauteur de 662 722.71€. Compte tenu de l'excédent de la section d'Investissement au Compte Administratif 2017, à savoir 600 847.07 €, le déficit cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de 61 875.64 €.

Résultats du budget général : Le résultat de l'année 2018 présente un déficit de 261 466.17€ (= 401 256.54 – 662 722.71). Le résultat cumulé de clôture présente un excédent cumulé de 1 625 637.55€ (= 1 687 513.19 – 61 875.64).

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Communautaire décide d'adopter le Compte Administratif 2018 de la CCALN : Budget annexe Bonneterie.

Résultats : Le déficit de la section de Fonctionnement pour l'année 2018 s'établit à hauteur de **77 035.25€**.

Compte tenu de l'excédent de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2017, à savoir : **234 046.65 €**, l'excédent cumulé de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **157 011.40 €**.

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Communautaire décide d'adopter le Compte Administratif 2018 de la CCALN : Budget annexe Complexe sportif et culturel.

Résultats / Section de Fonctionnement : L'excédent de la section de Fonctionnement pour l'année 2018 s'établit à hauteur de **125 670.97 €**. Compte tenu de l'excédent de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2017, à savoir **191 507.23 €**, **en totalité** affectée à l'investissement, l'excédent cumulé de la section de Fonctionnement, s'établit à hauteur de **125 670.97 €**.

Résultats / Section d'Investissement : L'excédent de la section d'Investissement pour l'année 2018 s'établit à hauteur de **39 060.57 €**. Compte tenu du déficit de la section d'Investissement au Compte Administratif 2017, à savoir **434 431.25 €**, le déficit cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de **395 370.68 €**.

Résultats du budget annexe Complexe sportif et culturel : Le résultat de l'année 2018 présente un excédent de **164 731.54 €**. ($= -125\,670.97 + 39\,060.57$). Le résultat cumulé de clôture présente un déficit de **269 699.71 €**. ($= 125\,670.97 - 395\,370.68$)

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Communautaire décide d'adopter le Compte Administratif 2018 de la CCALN : Budget annexe Luce.

Résultats / Section de Fonctionnement : Le déficit de l'année 2018 de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **4 032.53 €**. Compte tenu de l'excédent de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2017, à savoir **21 663.76 €**, **partiellement** affectée à l'investissement pour un montant de **5 051.48 €**, l'excédent cumulé s'établit à hauteur de **12 579.75 €**.

Résultats / Section d'Investissement : L'excédent de l'année 2018 de la section d'investissement s'établit à hauteur de **1 441.88 €**. Compte tenu du déficit de la section d'Investissement au Compte Administratif 2017, à savoir **673.68 €**, l'excédent cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de **768.20 €**.

Résultats du budget annexe de la Luce, Ru Margot, Ru de l'Equipée : Le résultat de l'année 2018 présente un déficit de **2 590.65 €**. Le résultat cumulé de clôture présente un excédent de **13 347.95 €** ($= 12\,579.75 + 768.20$ €).

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Communautaire décide d'adopter le Compte Administratif 2018 de la CCALN : Budget annexe Crèche Coquille de Noye.

Résultats / Section de Fonctionnement : L'excédent de la section de Fonctionnement pour l'année 2018 s'établit à hauteur de **83 029.23 €**. Compte tenu de l'excédent de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2017, à savoir **207 398.18 €**, **partiellement** affectée à l'investissement pour un montant à savoir **66 777.62 €**, l'excédent cumulé s'établit à hauteur de **223 649.79 €**.

Résultats / Section d'Investissement : L'excédent de la section d'Investissement pour l'année 2018 s'établit à hauteur de **80 884.52 €**. Compte tenu du déficit de la section d'Investissement au Compte Administratif 2017, à savoir **75 763.41 €**, l'excédent cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de **5 121.11 €**.

Résultats du budget annexe Crèche Coquille de Noye : Le résultat de l'année 2018 présente un excédent de **163 913.75 €** ($= 83\,029.23 + 80\,884.52$). Le résultat cumulé de clôture présente un excédent de **228 770.90 €** ($= 223\,649.79 + 5\,121.11$).

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Communautaire décide d'adopter le Compte Administratif 2018 de la CCALN : Budget annexe Déchets ménagers.

Résultats / Section de Fonctionnement : L'excédent de l'année 2018 de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **177 396.69 €**. Compte tenu de l'excédent de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2017, à savoir **342 794.70 €**, **partiellement** affectée à l'investissement pour un montant à savoir **218 572.54 €**, l'excédent cumulé de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **301 618.85 €**.

Résultats / Section d'Investissement : L'excédent de la section d'Investissement pour l'année 2018 s'établit à hauteur de **220 451.20 €**. Compte tenu du déficit de la section d'Investissement au Compte Administratif 2017, à savoir **134 647.05 €**, l'excédent cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de **85 804.15 €**.

Résultats du budget annexe Déchets ménagers : Le résultat de l'année 2018 présente un excédent de **397 847.89 €** ($= 177\,396.69 + 220\,451.20$). Le résultat cumulé de clôture présente un excédent de **387 423 €** ($= 301\,618.85 + 85\,804.15$).

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Communautaire décide d'adopter le Compte Administratif 2018 de la CCALN : Budget annexe Zone d'Hangest.

Résultats / Section de Fonctionnement : L'excédent de la section de Fonctionnement pour l'année 2018 s'établit à hauteur de **23 648.73 €**. Compte tenu de l'excédent de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2017, à savoir **10 353.68 €, en totalité** affectée à l'investissement, l'excédent cumulé s'établit à hauteur de **23 648.73€**.

Résultats / Section d'Investissement : Le déficit de la section d'Investissement pour l'année 2018 s'établit à hauteur de **6 861.15 €**. Compte tenu du déficit de la section d'Investissement au Compte Administratif 2017, à savoir **17 915.90€**, le déficit cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de **24 777.05 €**.

Résultats du budget annexe de la zone d'Hangest-en-Santerre : Le résultat de l'année 2018 présente un excédent de **16 787.58 €**. ($= -6 861.15 + 23 648.73$) Le résultat cumulé de clôture présente un déficit de **1 128.32€**. ($= -23 648.73 - 24 777.05$)

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Communautaire décide d'adopter le Compte Administratif 2018 de la CCALN : Budget annexe Zone de Moreuil.

Résultats / Section de Fonctionnement : L'excédent de la section de Fonctionnement pour l'année 2018 s'établit à hauteur de **112 250.27 €**. Compte tenu de l'excédent de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2017, à savoir **120 945.94 €, en totalité** affecté à l'investissement, l'excédent cumulé s'établit à hauteur de **112 250.27 €**.

Résultats / Section d'Investissement : Le déficit de la section d'Investissement pour l'année 2018 s'établit à hauteur de **57 936.52 €**. Compte tenu du déficit de la section d'Investissement au Compte Administratif 2017, à savoir **169 470.03€, le déficit cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de 111 533.51 €**

Résultats du budget de la zone de Moreuil : Le résultat de l'année 2018 présente un excédent de **170 186.79 €** ($= 112 250.27 + 57 936.52$) Le résultat cumulé de clôture présente un excédent de **716.76 €** ($= 112 250.27 - 111 533.51$)

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Communautaire décide d'adopter le Compte Administratif 2018 de la CCALN : Budget annexe Zone d'Ailly sur Noye.

Résultats / Section de Fonctionnement : L'excédent de l'année 2018 de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **158 705.55 €**. Compte tenu de l'excédent de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2017, à savoir : **3 677.75 €, totalement** affecté à la section d'Investissement, l'excédent cumulé de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de **158 705.55 €**.

Résultats / Section d'Investissement : Le déficit de la section d'Investissement pour l'année 2018 s'établit à hauteur de **119 731.22 €**. Compte tenu du déficit de la section d'Investissement au Compte Administratif 2017, à savoir **904 643.60€, le déficit cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de 1 024 374.82 €**

Résultats du budget annexe ZAC d'Ailly sur Noye : Le résultat de l'année 2018 présente un excédent de **38 974.33€** ($= 158 705.55 - 119 731.22$) Le résultat cumulé de clôture présente un déficit de **865 669.27 €** ($= -158 705.55 - 1 024 374.82$)

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Communautaire décide d'adopter le Compte Administratif 2018 de la CCALN : Budget annexe Assainissement.

Résultats / Section de Fonctionnement

L'excédent de la section de Fonctionnement pour l'année 2018 s'établit à hauteur de **9 298.76 €**. Compte tenu de l'excédent de la section de Fonctionnement au Compte Administratif 2017, à savoir **28 785.76 €, l'excédent cumulé de la section de Fonctionnement s'établit à hauteur de 38 084.52 €**

Résultats / Section d'Investissement : Le déficit de la section d'Investissement pour l'année 2018 s'établit à hauteur de **16 477.54 €**. Compte tenu de l'excédent de la section d'Investissement au Compte Administratif 2017, à savoir **6 554.56 €, le déficit cumulé de la section d'Investissement s'établit à hauteur de 9 922.98€**.

Résultats du budget annexe Service Assainissement : Le résultat de l'année 2018 présente un déficit de **7 178.78€** ($= 9 298.76 - 16 477.54$). Le résultat cumulé de clôture présente donc un excédent cumulé de **28 161.54€** ($= 38 084.52 - 9 922.98$)

POINT 3 : VOTE DES TAUX DE FISCALITE

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Communautaire décide de fixer les taux 2019 des 4 taxes additionnelles comme suit :

- TH =12.59%
- TFB =9.29%
- TFNB =17.48%
- CFE = 9.21%

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de fixer le taux de Fiscalité Professionnelle de Zone 2019 à 25.97 % ;

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Communautaire décide de fixer le taux de Fiscalité Professionnelle Eolienne 2019 à 25.97 % ;

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Communautaire décide de fixer le taux 2019 de la TEOM à 13.13 %.

POINT 4 : AFFECTATION DES RESULTATS

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'affecter les résultats 2018 aux Budgets Primitifs 2019 comme suit :

BUDGET GENERAL CCALN

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à + 1 687 513.19 €,

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à - 61 875.64 €

1068 : 512 148.72 €

002 : résultat de fonctionnement reporté : 1 175 364.47€,

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté: - 61 875.64 €

BUDGET ANNEXE ZONE DE MOREUIL

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à + 112 250.27 €,

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à - 111 533.51 €

1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 112 250.27 €

002 : résultat de fonctionnement reporté : 0 €

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté: - 111 533.51 €

BUDGET ANNEXE ZONE DU SANTERRE

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à : + 23 648.73€,

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : - 24 777.05 €

1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : + 23 648.73 €

002 : résultat de fonctionnement reporté : 0 €

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté: -24 777.05 €

BUDGET ANNEXE LUCE RU DE MARGOT RU DE L'EQUIPEE SOURCES DU BOIS BRULE

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à 12 579.75 €,

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : 768.20€

1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 4 691.80 €

002 : résultat de fonctionnement reporté : 7 887.95€

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté: 768.20 €

BUDGET ANNEXE DE LA BONNETERIE

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à + 157 011.40 €,

002 : résultat de fonctionnement reporté : + 157 011.40 €

BUDGET ANNEXE COMPLEXE SPORTIF AILLY SUR NOYE

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à 125 670.97 €,

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : - 395 370.68 €

1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 125 670.97 €

002 : résultat de fonctionnement reporté : 0 €

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté: - 395 370.88 €

BUDGET ANNEXE COQUILLE DE NOYE

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à 223 649.79 €,

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : + 5 121.11 €

002 : résultat de fonctionnement reporté : 223 649.79 €

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté : + 5 121.11 €

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à + 301 618.85 €,

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : + 85 804.15 €

1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 125 000 €

002 : résultat de fonctionnement reporté : + 176 618.85 €,

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté : +85 804.15€

BUDGET ANNEXE SPANC

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à + 38 084.52 €,

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : - 9 922.98 €

1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 9 922.98 €

002 : résultat de fonctionnement reporté : + 28 161.54 €,

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté : - 9 922.98 €

BUDGET ANNEXE ZAC D'AILLY SUR NOYE

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à : + 158.705.55 €,

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à : - 1 024 374.82 €

1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 158 705.55 €

002 : résultat de fonctionnement reporté : 0 €,

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté : - 1 024 374.82 €

POINT 5 : BUDGET PRIMITIF 2019

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Communautaire décide de voter le Budget Primitif 2019 Budget principal qui s'équilibre en Fonctionnement à hauteur de 10 777 017.93 € et en Investissement à hauteur de 2 718 271.44 €.

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Communautaire décide d'entériner les pièces annexes au BP 2019- Budget Principal : Etat des subventions - participations et les conventions s'y référant, la convention avec la Régie de gestion d'ALMEO, la convention avec la Régie de l'Office du Tourisme Avre Luce Noye, le tableau des effectifs, état de la dette.

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Communautaire décide de voter le Budget Primitif 2019 : Zone de Moreuil qui s'équilibre à hauteur de 30 967 € en Fonctionnement et 119 833.51 € en Investissement.

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Communautaire décide de Voter le Budget Primitif 2019 : Zone d'Hangest qui s'équilibre à hauteur de 45 618 € en Fonctionnement et 42 277.05 € en Investissement.

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Communautaire décide de voter le BP 2019 : Budget annexe de la Bonneterie qui s'équilibre à hauteur de 157 011.40 € en Fonctionnement.

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Communautaire décide de voter le BP 2019 : SPANC qui s'équilibre à hauteur de 174 964.51 € en Fonctionnement et 15 937.71 € en Investissement.

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Communautaire décide de voter le BP 2019 : Budget annexe Luce, Rue de Margot, Rue de l'Equipée Sources du Bois Brûlé, qui s'équilibre à hauteur de 11 697.95 € en Fonctionnement et 5 460 € en Investissement.

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Communautaire décide de voter le BP 2019 Budget annexe Déchets Ménagers à hauteur de : 2 340 882 € en Fonctionnement et à hauteur de 686 507.34 € en Investissement.

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Communautaire décide de voter le BP 2019 Budget annexe ZAC du Val de Noye à hauteur de : 230 051 € en Fonctionnement et à hauteur de 1 184 975 € en Investissement.

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Communautaire décide de voter le BP 2019 Budget annexe Complexe Sportif qui s'équilibre à hauteur de 358 543 € en Fonctionnement et à hauteur de 631 380.62 € en d'Investissement.

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Communautaire décide de voter le BP 2019 Budget annexe Petite enfance Coquille de Noye qui s'équilibre à hauteur de 1 203 231 € en Fonctionnement et 136 281.73 € en Investissement.

POINT 6 : BUDGET PRIMITIF 2019 – ETAT DETAILLE DES SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Communautaire décide de verser sans condition d'attribution, une subvention de :

- 159 900 € au Budget annexe Coquille de Noye
- 224 714 € au Budget annexe Complexe Sportif
- 225 054 € au Budget annexe Déchets Ménagers
- 13 667 € au Budget annexe Zone de Moreuil
- 26 507 € au Budget annexe Zone d'Hangest en Santerre
- 165 580 € au Budget annexe ZAC d'Ailly sur Noye,

POINT 7 : CONSEIL DEPARTEMENTAL – POLITIQUE TERRITORIALE 2017 2020

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Communautaire décide de convenir, dans le cadre Contrat de Territoire signé avec le Département, de l'attribution d'une subvention à la commune d'Hangest en Santerre, pour un montant de 35 000 euros afin de soutenir son projet de restructuration de vestiaires et de création de club house.

POINT SUPPLEMENTAIRE : LABEL POINT CONSEIL BUDGET : APPEL A CANDIDATURES

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'autoriser le Président et le Vice-Président chargé de l'Action sociale à présenter un dossier de candidature aux fins d'obtenir le label Points conseil budget.

La 1^{er} Vice Président,

M. SURHOMME Alain

